



LETTRE D'ENGAGEMENT	Page : 1 / 1
DEMARCHE QUALITE ET AMELIORATION CONTINUE	Auteur(s) : A.KONARE ; S.DEGUILHEM
	Création : 09/01/2026 Diffusion : 09/02/2026
	Version : 4

Nous réaffirmons par la présente notre engagement résolu en faveur d'une **démarche qualité ambitieuse, structurée et durable**, au service des entreprises adhérentes et des salariés suivis.

L'année 2026 présente un double enjeu dans le cadre de notre démarche qualité et amélioration continue. En effet, nous devons cette année confirmer notre niveau 1 de certification à travers l'audit de suivi, tout en préparant déjà le niveau 2.

Les fondations démarrées il y a trois ans, représentées par notre référentiel qualité, sont solides et nous permettront d'atteindre le niveau visé à savoir le niveau 3 de la certification.

Conformément aux exigences applicables aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises, ainsi qu'aux orientations stratégiques fixées par notre Gouvernance, notre SPSTI s'inscrit pleinement dans une dynamique d'**amélioration continue** visant à :

- **Garantir la qualité, l'équité, la pertinence, l'impartialité et l'efficacité de nos actions de prévention**, à l'ensemble de nos adhérents et de leurs salariés ;
- **Renforcer l'accompagnement des entreprises et des salariés**, en développant des services adaptés, innovants et fondés sur des pratiques professionnelles rigoureuses ;
- **Assurer la conformité réglementaire** et anticiper les évolutions normatives, organisationnelles et sociétales ;
- **Promouvoir la culture de prévention** et valoriser l'expertise pluridisciplinaire de nos équipes ;
- **Optimiser notre organisation interne**, nos processus, et harmoniser nos pratiques ;
- **Mesurer la performance, écouter nos adhérents** et ajuster nos pratiques en conséquence.

Pour atteindre ces objectifs, nous réaffirmons notre engagement à :

- **Soutenir et promouvoir la mise en œuvre du système de management de la qualité** au sein du Service ;
- **Allouer les ressources nécessaires** à son déploiement, à sa pérennisation et à l'amélioration de nos outils, méthodes et compétences ;
- **Encourager activement l'implication de l'ensemble du personnel**, car la qualité est l'affaire de tous, à chaque niveau de responsabilité ;
- **Veiller à l'évaluation régulière de notre performance**, à l'analyse des indicateurs qualité, et à la mise en œuvre des actions correctives et préventives qui en découlent ;
- **Veiller à ce que vous exerciez votre activité en toute impartialité**, afin que nos adhérents soient traités de manière équitable et pour répondre à l'ensemble des exigences du référentiel AFNOR SPEC 2217.
- **Soutenir l'innovation**, les retours d'expérience, et tout dispositif favorisant l'amélioration continue de nos missions.

Enfin nous rappelons le formidable levier d'amélioration que représente cette certification et l'importance du rôle de chacun d'entre vous, dans cette démarche.

Fait à Rochefort, le 09 février 2026.

Le Président de l'APAS 17,
Monsieur Aliou KONARÉ

Le Directeur de l'APAS 17,
Monsieur Stéphane DEGUILHEM